

Bordeaux Métropole - ANNEXE 1- MAXIMUM AUTORISE POUR LA CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
 POUR LES BESOINS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET LIES AUX REMPLACEMENTS POUR L'ANNEE 2024

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIFS MAXIMUM AUTORISES	NIVEAU DE REMUNERATION
FILIERE TECHNIQUE		
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	320	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
AGENTS DE MAÎTRISE	8	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
TECHNICIENS TERRITORIAUX	22	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS TERRITORIAUX	25	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	140	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
REDACTEURS TERRITORIAUX	50	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ATTACHES TERRITORIAUX	65	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE CULTURELLE		
SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE		
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	32	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION	28	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE ANIMATION		
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE SOCIALE		
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIF	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE MEDICO-SOCIALE		

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIFS MAXIMUM AUTORISES	NIVEAU DE REMUNERATION
INFIRMIERS TERRITORIAUX DE SOINS GENERAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
MEDECINS TERRITORIAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
TOTAL	726	